

Le 5 octobre 2007, les « Vendredis de Gif » avaient invité Dominique Wiel, prêtre ouvrier, pour témoigner de ce qu'on a appelé l'affaire d'Outreau.

Arrêté en compagnie de treize autres personnes en novembre 2001, Dominique Wiel a fait deux ans et demi de prison. Condamné lors du premier procès à Saint Omer en 2004, il a été blanchi définitivement à Paris en novembre 2005. Quatre ans de souffrance et de vie gâchée ! Dominique Wiel décrit ainsi le début de l'affaire : « le 14 novembre 2001, vers 6h du matin, on frappe violemment à ma porte, je vais ouvrir. Deux types en civil me sautent dessus et me passent les menottes, pendant que deux autres bondissent vers le fond de l'appartement. Police ! Crie l'un des gars. Mais qu'est-ce qui vous prend ? Fais pas l'étonné, tu sais très bien pourquoi on est là ? »

Ensuite ce furent les prisons (Maubeuge, Fleury-Merogis), les humiliations, les menaces de la part des autres détenus pour qui un supposé pédophile est un souffre-douleur. Vint ensuite la première audition avec le juge Burgaud, un interrogatoire portant uniquement son identité, à l'issue de cet interrogatoire le juge, faisant fi de la présomption d'innocence, lui dit « Vous en aurez pour 25 ans ! ».

Dominique Wiel a supporté ses trente mois de détention, grâce au soutien sans faille de sa famille (treize frères et sœurs) et de ses amis qui ont fondé un comité de soutien, dont l'action sera décisive dans le dénouement final. Il a surtout une force de caractère peu commune. Une anecdote le décrit bien : ayant demandé au juge Burgaud une confrontation directe avec son accusatrice Myriam Badaoui et ne l'ayant pas obtenu puisqu'il se retrouve au milieu de 30 personnes, il se lève et entonne la « Marseillaise » pendant toute la durée de cette audition. Entêté, il déposera 120 demandes de mise en liberté qui se verront toutes repoussées dans les mêmes termes.

Sans s'encombrer des incohérences du dossier (meurtre, réseau pédophile avec la Belgique ensuite démentis, dénonciations incessantes et incohérentes des enfants...) le juge Burgaud a uniquement instruit « à charge ». Dominique Wiel le caractérise en peu de mots : incompetent, psychorigide, mais pas malhonnête. Le juge Burgaud a été influencé par l'hystérie collective à laquelle ont participé les aides maternelles, les assistantes sociales, les gendarmes, la presse...

Ce juge étant actuellement dépressif, il pense que ses pairs devraient lui conseiller de quitter la magistrature au lieu de s'arc-bouter sur une attitude de neutralité formelle. Dominique Wiel est plus critique pour le procureur de Boulogne, qui juge chevronné, était parfaitement au courant du déroulement de l'instruction.

Son avis est sévère sur l'institution judiciaire, qui entretient la confusion en se présentant comme la Justice, alors que la Justice est une vertu, un idéal dont on doit se rapprocher, l'institution judiciaire est une administration qui continue de fonctionner sur un mode de droit divin au nom de la Justice. Un magistrat présent dans la salle intervient et souligne les progrès récents de l'institution judiciaire (recours auprès de la cour européenne des Droits de l'Homme, appel des jugements d'assise...), il fait remarquer que la justice en France est mieux rendue qu'en Chine ou dans les anciens pays communistes.

La dernière question posée à Dominique Wiel donnait le ton de cette soirée : « Imaginez un instant que vous parlez très mal le Français, imaginez que vous n'avez pas un centime, imaginez que vous n'avez pas de famille... ». Réponse de Dominique Wiel : « Vous êtes foutu ! »

En conclusion, je ne peux que conseiller à tous ceux que ce témoignage a bouleversé le livre de Dominique Wiel : « Que Dieu ait pitié de nous » paru en 2007 chez « Oh édition ».